

Comte Philippe de Ségur

*Rapport pour la Commission rassemblée pour
rédiger un projet de loi sur
la propriété d'arts, de sciences et de lettres*

publié dans *Le Moniteur*

le 28 mars 1837



[origine : ARCHIVES NATIONALES]

PARTIE NON OFFICIELLE.

INTÉRIEUR.

Paris, le 27 mars.

Le prince que S. M. la reine des Belges vient de mettre au jour recevra les noms de *Philippe-Ferdinand-Eugène-Leopold-Georges*.

D'après les ordres du roi Léopold, des messages ont été adressés aux chambres par le ministre de la justice, pour leur annoncer la naissance du prince. Les ministres en ont également informé les cours de justice et les principaux fonctionnaires du royaume.

Le prince a été endoyé samedi, à midi, par le curé de Laeken.

L'inscription sur les registres de l'état civil a dû être faite aujourd'hui lundi.

Rien ne manque aux préparatifs de l'expédition de M. le général Bugeaud. Le *Sphinx* est parti de Toulon pour Port-Vendres, où le général s'embarquera. Les généraux Rhuilières et Leydet, qui ont chacun le commandement d'une brigade, ont été pris par le paquebot en passant à Marseille. M. Egna, capitaine d'état-major, aide-de-camp du général Bugeaud, est arrivé le 2 mars à Toulon.

Hier, M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, accompagné de M. Boulay (de la Meurthe), secrétaire-général, s'est rendu sur les chantiers du chemin de fer de Saint-Germain, où il a été reçu par le directeur et les ingénieurs de la compagnie. Il a parcouru avec eux tous les travaux de Paris, des Batignolles, de la plaine de Clichy, et a poussé de l'autre côté de la Seine jusqu'à Colombe, près du point où, selon toute apparence, le chemin de fer de Poissy devra s'embrancher sur celui de Saint-Germain.

Pendant cette visite, qui a duré trois heures, M. le ministre a examiné avec détail les nombreux ouvrages d'art répandus dans cet intervalle d'une lieue et demie; le souterrain à quatre voies de la place d'Europe, entièrement terminé depuis plus d'un mois; celui à deux voies des Batignolles, qui est achevé aussi; la grande tranchée voisine du mur d'enceinte de Paris; le vaste remblai de Clichy, le pont d'Amières sur la Seine, qui est suffisamment avancé pour qu'on puisse le traverser, et les viaducs établis au-dessus de diverses routes royales, départementales et vicinales. Il s'est fait expliquer avec soin le système de l'organisation des travaux, qui emploient maintenant 2,300 hommes, dont 300 environ sont occupés la nuit dans la tranchée de Paris, et a témoigné une vive satisfaction en apprenant que le chemin de fer serait livré à la circulation au mois de juillet prochain.

M. Martin (du Nord) a été frappé non moins de la belle apparence et de la solidité des ouvrages, que de la rapidité avec laquelle ils sont exécutés. En effet, il n'y a pas d'exemple, autour de Paris, de travaux présentant les mêmes difficultés, accomplis en si peu de temps.

Le vaisseau le *Suffren*, capitaine Baudin, capitaine de vaisseau, est parti de Toulon le 25 mars.

Ce bâtiment se rend à Port-Vendres.

Le brick le *Vologe*, capitaine Luguel, lieutenant de vaisseau, est arrivé à Toulon le 25 mars.

Ce bâtiment vient de Barcelone.

La canonnière - brick la *Malouine*, capitaine Edouard Pénard, lieutenant de vaisseau, est partie de Toulon le 24 mars.

Ce bâtiment se rend au Sénégal.

Le bâtiment à vapeur le *Sphinx*, capitaine Sébille, lieutenant de vaisseau, est parti de Toulon le 24 mars.

Ce bâtiment se rend à Port-Vendres.

La corvette de charge la *Caravane*, capitaine Larigue, capitaine de corvette, est arrivée à Toulon le 25 mars.

Ce bâtiment vient de Bonne.

La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 26 et lundi 27 mars 1857, de 2,967 déposants, dont 216 nouveaux, la somme de 860,896 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 1,766,000 fr.

Le tirage au sort des gardes nationaux appelés à former le jury de révision de la 11^e légion, pour la session du 1^{er} avril 1857, aura lieu en séance publique, le mardi 28 mars, à midi, dans la salle des audiences de la justice de paix, rue Garencière, n° 10.

L'installation aura lieu, dans le même local, le samedi 1^{er} avril, à sept heures du soir.

Nous avons annoncé qu'un des paquebots à vapeur destinés au service de la Méditerranée avait eu occasion de sauver du plus grand péril une corvette et un brick de la marine royale, près de Malon.

La autre de ces paquebots, le *Minois*, capitaine Marecau, a plus récemment, ainsi que nous l'avons dit, dégrégé de la situation la plus critique un vaisseau de ligne anglais de 74 canons, le *Pembroke*.

Voici de nouveaux détails sur cet événement: Le 9 mars, un aurore de vent violent se déclara dans le détroit de Gibraltar: le *Minois* et le *Pembroke* étaient alors en route. Le *Pembroke* chassait ses ancres, et était sur le point de s'échouer contre les remparts. Il envoya demander assistance à un paquebot, qui, malgré l'état de la mer, s'offrit de venir au secours du remorqueur; mais le capitaine anglais, croyant la être parvenu enfin à fixer une de ses ancres, à la pointe du tempête continua, et le lendemain matin, le secours. Il avait jour, le *Pembroke* demanda de nouveau du secours. Si fausses talons toute la nuit sur les rochers, une partie de sa fusée qu'elle était emportée, à la marée basse il eût été provision d'eau pour s'alléger; à la marée haute la masse infailliblement perdue. Malgré le mauvais temps et la situation du *Pembroke*, le *Minois* le resta sans peine du milieu des rochers. Le gouverneur de Gibraltar s'est hâté d'exprimer

au capitaine Marecau toute sa reconnaissance pour ce service rendu par la marine française à la marine britannique avec tant de honneur, de valeur et de présence d'esprit.

On lit dans le *Garde National de Marseille*:

Chaque scrutin nous démontre l'immense progrès des opinions constitutionnelles sur la masse de la population. La 10^e section était une de celles où l'opinion carliste, sans le modérateur et de sagesse qui a constamment dirigé l'administration paternelle de la cité, se croyait sûre de la victoire. Le résultat du scrutin est bien fait pour servir d'enseignement à ceux qui ne veulent pas fermer les yeux à la lumière, et qui cherchent pas dans de vains subterfuges l'explication de leur défaite. Marseille, la vieille Marseille, ne veut plus servir d'instrument et de jouet à la haine des factions; et si tel ou tel, nous les engageons, dans leur intérêt, à ne plus choisir le clocher de Saint-Laurent pour quartier-général.

Voici, du reste, des chiffres à l'appui de ce que nous venons de dire:

Le nombre des votants a été hier de.....	498
Majorité absolue.....	400
MM. Massot (Marius), candidat constitutionnel.....	413
Pastré (Paul).....	413
Martin (Jean-François).....	411
MM. Payen fils, candidat carliste.....	91
Dervien aîné.....	85
Nègre, avocat.....	63

En conséquence, MM. Massot, Pastré et Martin ont été proclamés conseillers municipaux.

En 1832, le nombre des votants fut de 208; les candidats constitutionnels obtinrent 80 voix; les candidats carlistes, 127. Majorité carliste, 47 voix.

En 1834, année de la réforme, 212 votants prirent part au scrutin: 147 voix furent données aux candidats prétendus réformistes; 65 aux candidats constitutionnels. Majorité réformiste, 83 voix.

En 1837, la majorité constitutionnelle est de plus de 30 voix.

On lit dans le *Mémorial de la Dordogne* du 24 mars:

Le lieutenant-général Bugeaud est parti ce matin à huit heures pour son expédition d'Afrique. Plusieurs personnes pensent que son départ serait différé, par la maladie grave dont M^{rs} Bugeaud est atteinte en ce moment. Mais le général n'a écarté que le sentiment du devoir; ce n'est pas, du reste, le seul sacrifice qu'il ait fait à son pays dans cette circonstance.

Voici une lettre qu'il a reçue avant de partir de l'aga Moustapha, notre principal auxiliaire:

LOUANGE A DIEU, QUI N'A PAS D'ASSOCIÉS!
Celui qui met sa confiance dans le Très-Haut, Moustapha, fils d'Ismaïl-Agha.

« Notre très-illustre, très-cléaire, très-honorable ami, le général Bugeaud (que Dieu le seconde!), je vous adresse mes salutations, à vous et à tous les vôtres. Si vous demandez de nos nouvelles, sachez que nous sommes tous parfaitement bien portants; nous n'avons de souci que pour votre santé.

« Je n'ai pas encore reçu la réponse à la lettre que je vous ai écrite depuis long-temps. Je vous écris de nouveau aujourd'hui pour vous féliciter. J'ai eu connaissance de ce que vous avez dit, et j'ai appris que vous viendrez bientôt en Afrique; mais je crains que vous ne veniez pas dans le lieu où je suis, et cela me fait beaucoup de peine.

« Je crois que le Roi de France ne s'occupe que de Constantinople. Vous m'avez parlé d'une expédition que vous persisteriez contre Maassra; je vous prie de me dire si vous passeriez dans ce dessein, ou si vous l'avez abandonné.

« Vous m'avez recommandé de vous instruire de ce qui se passerait ici; en conséquence, je vous informe qu'aujourd'hui, à cette heure, il nous faut faire la guerre de tous côtés et avec des troupes nombreuses. Ce n'est pas seulement vers Constantinople qu'il est nécessaire de diriger nos coups, c'est aussi vers Maassra. Car les Arabes croient que les Français manquent de forces; que, s'ils en avaient comme ils le prétendent, ils ne laisseraient point ainsi ce pays en la possession d'Abd-el-Kader. Si vous laissez subsister plus long-temps cet état de choses, tous les Arabes seront persuadés que vous fléchissez devant Abd-el-Kader, et que vous reconnaissez sa suprématie. C'est déjà ce qu'ils disent, et dans leur esprit borné, ils sont convaincus qu'ils raisonnent juste.

« Quant à nous, nous connaissons bien votre force, votre courage, la sagesse et la fermeté de votre administration; mais comment les Arabes croiraient-ils à votre force, quand vous ne leur montrez pas, comme vous semblez ne pas pouvoir le leur délivrer de cet homme qui n'a véritablement aucun moyen de puissance, qui n'est rien de plus qu'un grain de poussière? Comment, lorsque vous souffrez qu'ils soient le jouet de cet homme, auriez-ils aujourd'hui foi en vous, malgré toute la puissance r. elle que vous possédez? Les Arabes ont voulu abandonner Abd-el-Kader et s'insurger contre lui; la plupart sont restés dans leurs tentes sans répondre à son appel et sans se réunir à lui, après la démonstration de vigueur que vous avez faite contre lui; mais maintenant ils disent que vous les délaissiez.

« Si nous faisons aujourd'hui une expédition avec un nombre suffisant de troupes et conforme à l'opinion que vous avez émise, et si nous tenions la campagne pendant deux mois ou même davantage, on verrait tous les Arabes se rallier à nous, dans le calme se rétablirait, les marchés se rouvriraient dans tous les endroits; mais si nous faisons seulement une petite excursion d'une quinzaine de jours, comme à notre ordinaire, nous n'obtiendrons pas ce résultat.

« Il faudrait que le général qui fera cette campagne et vaincra Abd-el-Kader et ses partisans restât dans le pays, l'admirant, et ne le quittât pas avant d'avoir complètement atteint le but désiré. Pour cela, il faut des troupes, et surtout de la cavalerie.

« Au reste, vous connaissez mieux que personne ce qu'il convient de faire; et la victoire vous accompagnera toujours. Pour nous, nous serons constamment vos amis dévoués, fidèles à nos engagements. Salut.

« Écrit par l'ordre du très-illustre Moustapha, fils d'Ismaïl-Agha.

Le 15 de zouléada, an 1252.
(Traduit par A. Couzin de Perceval.)

— On lit dans le *Courier de Lyon*:

« Nous nous empressons d'annoncer que hier la commission administrative des bureaux de bienfaisance s'est réunie sous la présidence de M. le maire, pour assurer la continuation des secours, qui pourraient encore être nécessaires aux

classes indigentes; M. le maire vient de nouveau de mettre 25,000 fr. de solde des souscriptions pour le choléra, qui sera immédiatement convertie en bons de pain et de charbon.

— On écrit d'Amiens, le 25 mars:

« Les troubles dont notre ville a été récemment le théâtre ont motivé l'arrivée de plusieurs compagnes du 12^e d'infanterie qui étaient détachées dans les localités voisines. Un habitant du faubourg de Beaufort, prévenu d'avoir pris une part active aux derniers troubles, a été condamné, le 15 mars dernier, par le tribunal de police correctionnelle, à un mois de prison, 25 francs d'amende, et aux frais du procès.

« On annonce que, dans sa séance de jeudi dernier, le conseil municipal d'Amiens s'est de nouveau occupé de la mesure relative à l'extension aux faubourgs du tarif établi pour l'octroi, et qu'il doit prochainement statuer sur la question de savoir s'il doit y être apporté des modifications.

— Nous lisons dans le *Patriote de la Meurthe* du 24 mars:

« La maille-poste, partie de Paris le 21, après six heures du soir, était, à quatre heures quarante-six minutes, arrivée devant l'hôtel de la direction. C'est moins de vingt-deux heures trois quarts pour faire le trajet de Paris à Nancy, que jamais aucune voiture n'avait franchi en si peu de temps.

« Depuis l'organisation du nouveau service, l'été dernier, par les lems les plus favorables, le courrier n'était jamais arrivé avant cinq heures et demie. Il y a quatre jours, le 20 mars, il arrivait déjà à cinq heures vingt minutes.

« Nous félicitons sincèrement l'administration générale des postes du succès des efforts qu'elle fait pour la solution d'une partie du problème qu'elle est appelée à résoudre: faire parvenir le plus promptement possible les dépêches à leur destination.

— On a conté hier dans les ateliers de Chabot la plus forte pièce qui ait encore été fondue en France. C'est un balancier d'un seul morceau, qui fait partie d'une machine à vapeur de la force de cent chevaux, et qui pèse onze mille kilogrammes. Cette machine, qui est à moyenne pression avec condensation et détente variable, est destinée à la belle usine à fer d'Abainville, dont M. Muel-Doublat est propriétaire, et qu'il a mise sous la direction de M. Eugène l'achat, ingénieur civil. Chacun a pu se convaincre, en voyant la facilité avec laquelle l'opération s'est effectuée, que la fabrication des machines est aussi avancée en France qu'en Angleterre, et qu'elle pourra produire à aussi bon marché quand elle aura les matières premières au même prix.

Rapport fait au nom de la commission rassemblée pour la rédaction d'un projet de loi sur la propriété d'arts, de sciences et de lettres.

Monsieur le ministre,

La commission rassemblée, conformément à votre arrêté du 23 octobre dernier, pour la rédaction d'un projet de loi dans l'intérêt des arts, des sciences et des lettres, s'est empressée de répondre aux intentions libérales qui vous avaient inspiré cette décision. Son travail est terminé; elle vous en apporte le résultat. Les artistes et les hommes de sciences et de lettres avaient droit de s'attendre à ce généreux appel; le Gouvernement n'en doit pas moins, M. le ministre, compter sur leur reconnaissance.

En effet, ce n'était pas à la suite d'une révolution juste, et, ce qui est plus rare, juste, juste et pacifique, que ce ne pouvait être surtout dans le moment où, par une amour éclairé et patriotique conception, un Roi, célèbre par son amour éclairé des arts et des lettres, les fait succéder, dans le plus magnifique de nos palais, au plus illustre et au plus absolu des rois de l'ancienne France, que les intérêts les plus intimes des artistes et des auteurs, après ceux de leur gloire, pouvaient être plus long-temps négligés.

Mais, Monsieur le ministre, la justice et, nous l'osons dire, la reconnaissance publique, ne sont pas les seuls motifs qui doivent décider nos législateurs à protéger les intérêts des artistes et des hommes de lettres; la juste satisfaction accordée à ces intérêts ne sera point étrangère à la véritable gloire à venir des arts et des lettres françaises; à cette gloire qui illumine aussi la France, qui en fait l'ornement, qui attire sur elle les regards du monde entier, et qui a tant contribué, en augmentant la puissante influence de notre belle patrie, à en faire le centre de la civilisation moderne.

Cette justice enfin rendue, c'est-à-dire les droits des auteurs assurés à leurs héritiers pendant un espace de temps toujours limité, mais assez considérable, encouragera les hommes de talent à travailler pour la postérité; ils s'efforceront de leurs plus que jamais à accroître le patrimoine de gloire de leur pays, sachant d'avance que, dans ces monuments durables, ils laisseront à leurs veuves et à leurs enfants le plus noble des abris, le plus respectable de tous les asiles.

La commission avait d'abord voulu écarter les questions de principes; mais la liberté de la discussion a bientôt ramené son attention sur ces bases fondamentales. Elle a donc été forcée de se décider sur les trois questions suivantes:

Première question. — Les ouvrages publiés, d'art, de sciences et de lettres, devraient-ils être considérés comme une propriété absolue dont leur auteur ait le droit de conserver la libre disposition?

Sur cette question la commission s'est prononcée sans difficulté pour l'affirmative; elle ne pouvait hésiter. Les précédents des lois précédentes et l'esprit général de cette législation libérale sur cette matière indiquaient cette propriété comme la plus intime, la plus sacrée et celle qui méritait le plus l'appui des lois protectrices de la propriété en général.

Seconde question. — Cette propriété est-elle transmissible aux mêmes droits, dans les mains des héritiers de l'auteur ou d'un cessionnaire quelconque?

Sur cette seconde question la commission a répondu par une même affirmation; mais elle a reconnu qu'assurément la mort de l'auteur le droit de propriété de son héritier subit une modification; qu'il se complique de l'intervention d'une modification acquise à la société par la publication du droit de jouissance acquis à la société par la publication du droit de jouissance.

Troisième question. — Cette propriété, ainsi modifiée, doit-elle être perpétuelle ou temporaire?

La commission, comme elle l'a vu, se voyait en principe, perpétuité; mais cette opinion, à ses yeux, était insoutenable; elle a paru offrir dans son application des difficultés insurmontables. Elle a donc cherché que la propriété d'arts, de sciences et de lettres ne devait être considérée que comme temporaire.

Nous avons, en de nos mandats à fortement répliqué la conservation du principe; mais la nécessité de ménager et de faire concourir les intérêts divers et contradictoires des héritiers de l'auteur mort, des éditeurs et du public, nous a causé de l'avis, à regret, à écarter sa proposition. Elle consistait dans l'assimilation de la propriété soumise à la loi de la propriété, toutefois en la faisant tomber, à la mort de

